

Séance du CET du : 15 novembre 2021 / 20h00 – 23h00  
 Lieu : Restaurant scolaire Collège des Trois-Sapins, 1040 Echallens

Liste de Présence

	Invités	Fonction	Statut
1.			
2.			
3.			

	Membres	Fonction	Statut
1.	<b>Trenz Magnin Christine</b>	Présidente du CET de l'ASIRE, délégué politique Echallens, bureau du CET	<b>P</b>
2.	<b>Isaaz Anne-Lise</b>	Déléguée politique Emile-Gardaz, bureau du CET	<b>P</b>
3.	<b>Jaccard Sandra</b>	Secrétaire, bureau du CET	<b>P</b>
4.	<b>Milian-Chappuis Carole</b>	Déléguée politique Bercher/Plateau du Jorat, bureau du CET	<b>P</b>
5.	<b>Thévenaz Jenifer</b>	Déléguée politique VLT/PP, bureau du CET	<b>P</b>
6.	<b>Corbaz Julien</b>	Délégué politique Emile-Gardaz	<b>P</b>
7.	<b>Pointet Abram</b>	Délégué politique Bercher/Plateau du Jorat	<b>P</b>
8.	<b>Schmid Céline</b>	Déléguée politique Echallens/ Trois-Sapins	<b>P</b>
9.	<b>Wegmann Christophe</b>	Délégué politique VLT/PP	<b>E</b>
10.	<b>Amaudruz Sylvain</b>	Directeur d'établissement Echallens/ Trois-Sapins	<b>P</b>
11.	<b>Bertholet Julien</b>	Directeur d'établissement VLT/PP	<b>E</b>
12.	<b>Vermot Sébastien</b>	Directeur d'établissement Bercher/Plateau du Jorat	<b>P</b>
13.	<b>Viguet Nicolas</b>	Directeur d'établissement Emile-Gardaz	<b>P</b>
14.	<b>Jaquemet Marianne</b>	Enseignante VLT/PP	<b>P</b>
15.	<b>Jacot-Descombes Delphine</b>	Enseignante Bercher/Plateau du Jorat	<b>P</b>
16.	<b>Mettraux Vincent</b>	Enseignant Echallens/ Trois-Sapins	<b>P</b>
17.	<b>Roubaty Raphaël</b>	Enseignant Emile-Gardaz	<b>E</b>
18.	<b>Boubakeur Lynda</b>	Parent d'élève, Echallens/Trois-Sapins	<b>E</b>
19.	<b>Bron-Cornioley Sandrine</b>	Parent d'élève, Bercher/Plateau du Jorat	<b>E</b>
20.	<b>Farina Piergiorgio</b>	Parent d'élève, Emile-Gardaz	<b>P</b>
21.	<b>Pasche Claudia</b>	Parent d'élève, VLT/PP	<b>E</b>
22.	<b>Piscitello Joseph</b>	Parent d'élève, Echallens/ Trois-Sapins	<b>P</b>
23.	<b>Zumbrunnen Laetitia</b>	Parent d'élève, Emile-Gardaz	<b>P</b>
24.	<b>Romano Katia</b>	Parent d'élève, Bercher/Plateau du Jorat	<b>P</b>
25.	<b>Moret Céline</b>	Parent d'élève, VLT/PP	<b>P</b>
26.	<b>Flückiger Alain (ARGVD)</b>	Société civile	<b>P</b>
27.	<b>Simon Olivier</b>	Société civile	<b>P</b>
28.	<b>Lehmann Sébastien</b>	Société civile	<b>P</b>
29.	Vacant	Société civile	-
30.	Vacant	Société civile	-
31.	Vacant	Société civile	-
32.	Vacant	Société civile	-
33.	Vacant	Société civile	-

Légende : P = présent / E = excusé / A = absent

VLT/PP = Villars-le-Terroir/Poliez-Pittet

Rédactrice Sandra Jaccard, secrétaire du CET

## **Ordre du jour**

1. Accueil
2. Appel - liste des présences
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Adoption du PV de l'assemblée du 22 septembre 2021
5. Présentation du rôle et compétences du Conseil d'Établissement
6. Accueil des nouveaux membres du quart parents (absents lors de l'élection du 22 septembre 2021)
7. Accueil des nouveaux membres du quart société civile
  - a. Réflexions et propositions pour les futurs membres représentants le quart de la société civile
8. Informations de la Présidente
  - a. Présentation du budget 2022
  - b. Information concernant la constitution du bureau du CET
  - c. Election d'un-e vice-président-e
  - d. Préavis du règlement interne de l'établissement primaire de Villars-le-Terroir – Poliez-Pittet
  - e. Rétrospective des travaux et projets du CET nord et CET sud
9. Futurs projets 2022 et propositions (Tour de Romandie)
10. Dates des prochaines séances
11. Divers et propositions individuelles

### **Annexes à l'ordre du jour :**

- Annexes : - Règlement interne de l'établissement primaire de Villars-le-Terroir – Poliez-Pittet  
- Règlement interne CET de l'ASIRE, lien : <http://www.asire.ch/pdf/CET/Règlement%20du%20CET.pdf>.

La séance débute à 20h00, elle est ouverte par la Présidente.

De	Objets	Tâche/ Responsable
<b>2. Appel – liste des présences</b>		
<b>3. Approbation de l'ordre du jour</b>		
Tous	Deux personnes n'ont pas reçu le PV du 22.09.2021 et l'ordre du jour (adresses de messageries @yahoo.com et @hotmail.com). Les courriels ont probablement été réceptionnés dans les courriers indésirables.	
<b>4. Adoption du PV de l'assemblée du 22 septembre 2021</b>		
Tous	PV adopté à l'unanimité. La Présidente précise que les PV sont publics et qu'ils seront disponibles prochainement, sur le site de l'ASIRE, sous l'onglet du CET.  Pas de questions concernant le règlement de l'ASIRE.	
<b>5. Présentation du rôle et compétences du Conseil d'Établissement</b>		
Présidente	<p>La Présidente présente le CET (slide 5 de la présentation PowerPoint e annexe 1) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• il favorise l'<b>échange d'informations</b> et permet la <b>collaboration</b> entre les autorités locales, la population, les parents d'élèves et l'école ;</li> <li>• il <b>relaie les besoins</b> des utilisateurs – usagers et concourt à l'insertion des activités de l'établissement dans la vie locale ;</li> <li>• il <b>collabore étroitement avec l'école</b> dans les domaines liés au champ d'action de celle-ci (accueil parascolaire, transports scolaires, horaires, etc.);</li> <li>• il <b>appuie l'école</b> pour l'accomplissement de ses tâches éducatives et formatives, notamment en matière de prévention ;</li> <li>• Le département et les autorités intercommunales peuvent le <b>consulter</b> ou le <b>charger de tâches</b> en rapport avec la vie des établissements.</li> </ul> <p>Le CET peut :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Inviter les délégués d'un conseil des élèves</b> pour les entendre sur des sujets spécifiques les concernant et <b>examiner</b> les demandes d'un conseil des élèves.</li> <li>• <b>Accorder</b>, en dehors des périodes qui précèdent ou suivent immédiatement les vacances, au maximum <b>deux demi-journées de congé</b> en veillant au respect des dispositions légales. Il en informe le département et les parents.</li> <li>• <b>Préaviser les heures</b> de début et de fin de matinée et d'après-midi fixées d'entente entre le conseil de direction et les autorités intercommunales dans les limites par le règlement d'application.</li> <li>• <b>Donner son préavis</b> sur le règlement interne de l'établissement avant approbation du département.</li> </ul>	

	<p>Le CET peut aussi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Se prononcer</b> sur la politique générale en matière de <b>camps, courses et voyages</b>.</li> <li>• <b>Se prononcer</b> sur la politique générale en matière <b>d'activités culturelles</b>.</li> <li>• <b>Proposer des actions</b> en matière de <b>prévention</b>, de <b>sensibilisation</b> dans les domaines socio-éducatifs et de la santé.</li> </ul> <p>Le Codir de l'ASIRE peut, consulter ou charger le CET d'étudier préavisé ou d'élaborer un projet portant par exemple sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ La journée de l'élève ;</li> <li>➤ Les prestations parascolaires ;</li> <li>➤ Intégration des étrangers et personnes en situations de handicap ;</li> <li>➤ Experts aux examens de certificats ;</li> <li>➤ Les constructions scolaires.</li> </ul>	
<b>6. Accueil des nouveaux membres du quart parents (<i>absents lors de l'élection du 22 septembre 2021</i>)</b>		
	<p>Le Conseil d'établissement de l'ASIRE est constitué de 32 membres, cependant, notre CET n'est actuellement pas complet et le quart représentant la société civile est sous représenté.</p> <p>Le CET se compose ainsi de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 8 parents</li> <li>• 8 représentants de la société locale (quart incomplet)</li> <li>• 8 professionnels des écoles</li> <li>• 8 représentants politique</li> </ul> <p>Les différents membres présents se présentent par ordre de quart :</p> <p><b>¼ Parents :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. Farina Piergiorgio : représentant des établissements d'Emile-Gardaz</li> <li>• Mme Moret Céline : représentante des établissements Villars-le-Terroir – Poliez-Pittet</li> <li>• M. Piscitello Joseph : représentant des établissements d'Echallens, Trois-Sapins</li> <li>• Mme Romano Katia : représentante des établissements de Bercher – Plateau du Jorat</li> <li>• Mme Zumbrunnen Laetitia : représentante des établissements d'Assens</li> </ul> <p><i>Mesdames Bron-Cornioley Sandrine, Boubakeur Lynda et Pasche Claudia sont absentes et excusées.</i></p> <p><b>¼ Société civile :</b></p> <p>La Présidente précise que les quatre représentants présents ce soir, ont été choisis car ce sont des acteurs importants au sein de la vie scolaire du périmètre de l'ASIRE.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. Olivier Simon, responsable de l'EFAJE, association pour l'Entraide Familiale et l'Accueil de Jour des Enfants du Gros-de-Vaud et Environs</li> <li>• M. Flückiger Alain (pourra être remplacé par M. Vincent Mercier), représente l'association pour la promotion touristique de la Région du Gros-de-Vaud.</li> <li>• M. Lehmann Sébastien représente l'association des parents d'élèves.</li> </ul>	

	<p><b>¼ Professionnels des écoles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. Viguet Nicolas, directeur de l'établissement Emile-Gardaz</li> <li>• M. Amaudruz Sylvain, directeur d'établissement, Echallens – Trois-Sapins</li> <li>• M. Vermot Sébastien, directeur d'établissement Bercher – Plateau du Jorat</li> <li>• M. Bertholet Julien, directeur d'établissement VLT/PP (<i>absent, excusé</i>)</li> <li>• Mme Jacot Descombes Delphine, enseignante de mathématiques et branches scientifiques, Bercher</li> <li>• M. Mettraux Vincent, enseignant d'éducation physique et mathématiques, Echallens – Trois-Sapins</li> <li>• Mme Jaquemet Marianne, enseignante d'éducation physique, VLT/PP</li> <li>• M. Raphaël Roubaty, enseignant d'éducation physique, Emile-Gardaz (<i>excusé absent</i>)</li> </ul> <p><b>¼ Politique :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. Corbaz Julien, conseiller communal à Saint-Barthélémy.</li> <li>• Mme Schmid Céline, conseillère communale à Villars-le-Terroir</li> <li>• Mme Isaaq Anne-Lise: Municipale et vice-Syndic à Etagnières</li> <li>• Mme Trenz Magnin Christine, conseillère communale, Echallens</li> <li>• M. Wegmann Christophe, conseiller communal, Poliez-Pittet</li> <li>• Mme Milian-Chappuis Carole, conseillère communale, Bercher</li> <li>• Mme Thévenaz Jenifer, conseillère communale, Essertines-sur-Yverdon</li> <li>• M. Pointet Abram, conseiller communal, Montanaire</li> </ul> <p>Présentation de la secrétaire</p> <p>Présentation de la présidente</p> <p>➤ <b>Pour faciliter les échanges au sein du CET, il a été proposé de passer au tutoiement. L'unanimité de l'assemblée est d'accord, le tutoiement au sein du CET sera mis en place.</b></p>	
<p><b>7. Accueil des nouveaux membres du quart société civile</b></p>		
<p>Tous</p>	<p>a. La Présidente précise que les quatre représentants présents ce soir, ont été choisi car ce sont des acteurs importants au sein de la vie scolaire du périmètre de l'ASIRE. Néanmoins, le quart étant incomplet, l'assemblée est invitée à une réflexion pour transmettre les propositions éventuelles à la Présidente d'ici au 21 janvier 2022, qui fera un retour lors de la prochaine séance en février 2022.</p>	<p>Tous les membres du cet/ 21.01.2022</p>

Voici donc la répartition des membres du CET à ce jour :

## CeT – ASIRE Composition actuelle du CeT ASIRE



### Emile Gardaz



- Piergiorgio Farina
- Laetitia Zumbrunnen
- Olivier Simon
- 
- Nicolas Viguet
- Raphaël Roubaty
- Anne-Lise Isaaz (Cordir)
- Julien Corbaz

### Villars-le-Terroir- Poliez-Pittez



- Claudia Pasche
- Céline Moret
- 
- 
- Julien Bertholet
- Marianne Jacquemet
- Jenifer Thévenaz
- Christophe Wegmann

### Bercher –Plateau Jorat



- Katia Romano
- Sandrine Bron-Cornioley
- Sébastien Lehmann
- 
- Sébastien Vermot
- Delphine Jacot-Descombes
- Carole Milian-Chapuis
- Abram Pointet

### Trois-Sapins



- Lynda Boubaker
- Joseph Piscitello
- Alain Flückiger
- 
- Sylvain Amaudruz
- Vincent Mettraux
- Céline Schmid
- Christine Trezn Magnin

## 8. Informations de la Présidente

### b. Présentation du budget 2022

Lors de la précédente séance, il avait été émis que deux budgets distincts alloués aux projets du CET de CHF 3'000.- étaient octroyés pour le CET sud, respectivement le CET nord. Cette information était erronée, en effet, un budget unique pour les projets du CET était alloué pour les deux CET.

A présent, le budget général octroyé pour l'année 2022 se monte à CHF 21'800.-, dont CHF 5'000 alloué au poste Projets CET, soit une augmentation de CHF 2'000.- par rapport aux années précédentes.

## CeT – ASIRE 8. Information



### Budget 2022

Budget ASIRE		2019		2020		2021		2022	
		budget	compte	budget	compte	budget	compte	budget	compte
<b>Conseil d'établissement</b>									
rubrique	Titre								
1030	<b>Conseil d'établissement</b>	<b>14000</b>	<b>7991.60</b>	<b>14000</b>	<b>1946.70</b>	<b>18800</b>		<b>21800</b>	
1030.3003	jetons de présence	9000	3285	9000		13500		10000	
1030.3011	salaires secrétaire							3000	
1030.3030	assurances sociales								
1030.3069	remboursement de frais	1000	1427.20	1000	395.50	1500		2500	
1030.3101	Imprimés et fournitures de bureau	1000		1000	315.40	800		800	
1030.3109	Projet CET	3000	322	3000	1235.8	3000		5000	
1030.3189	honoraires et prestations diverses								

## CeT – ASIRE

### 8. Information

#### Budget 2022

Budget		2022	
Conseil d'établissement		budget	compte
Conseil c			pte
rubrique	Titre		
1030	<b>Conseil d'établissement</b>	<b>21800</b>	
1030.3003			
1030.3011	jetons de présence	10000	
1030.3030	1030.3011 salaire secrétaire	3000	
1030.3069	1030.3030 assurances sociales		
1030.3101	1030.3069 remboursement de frais	2500	
1030.3109	1030.3101 Imprimés et fournitures de bureau	800	
1030.3189	1030.3109 Projet CET	5000	
	1030.3189 honoraires et prestations diverses		

La Présidente précise que la ligne numéro 1 au budget « jetons de présence » correspond au montant des défraiements octroyés aux membres du CET, sauf pour les directeurs d'écoles, pour lesquels la contribution au CET fait partie intégrante de leur rémunération, ainsi que pour la secrétaire, qui perçoit un salaire fixe annualisé.

Conformément à l'article 40 du règlement du CET, les indemnités de séances sont déterminées selon les mêmes critères que celles versées aux membres du conseil intercommunal.

Dans le cadre du paiement des indemnités, la secrétaire précise qu'elle procédera au recensement des coordonnées (coordonnées personnelles, N°IBAN ainsi que n°AVS).

c. Information concernant la constitution du bureau du CET

Selon le règlement, le bureau doit être représenté par un membre de chaque quart y.c vice-président. Actuellement le bureau est composé exclusivement de représentants du quart politique, soit Mme Milian-Chappuis, Mme Thévenaz, Mme Isaz, Mme Jaccard (secrétaire) et Mme Trenz Magnin (Présidente).

Membres du  
CET/  
21.01.2022

**Suggestion de la Présidente :** terminer l'année avec le bureau actuel et formation du nouveau bureau à partir de février, afin de laisser le temps de réflexion aux membres du CET qui pourraient être intéressés par cette fonction. En cas d'intérêt, merci de prendre contact directement avec la Présidente.

d. Election d'un-e vice-Président-e

Selon les statuts du CET, chapitre 1, article 17 : un-e vice-Président-e doit être désigné.

Lors de la séance du 22.09.2021, cette élection n'a pas eu lieu. La Présidente propose que le/ la personne intéressée prenne contacte avec elle directement, en vue d'une nomination en février 2022.

9. Préavis du règlement interne de l'établissement primaire de Villars-le-Terroir – Poliez-Pittet	
	<p>M. Sébastien Lehmann fait une remarque : actuellement le règlement est rédigé au masculin. Il serait bien de préciser que « le masculin est utilisé pour faciliter la lecture ». Pour les prochains règlements, il faudrait peut-être penser à rédiger de manière inclusive.</p> <p>La Présidente interroge les directeurs d'établissement au sujet de l'article 2.2, al.3 du règlement : est-ce que les enseignants attendent des élèves à ce que les devoirs soient faits au retour de la période de maladie ?</p> <p>M. Viguet répond que cela n'est pas le cas.</p> <p>La Présidente interroge les directeurs d'établissements au sujet de l'article 4.4, al.2 : il est indiqué que « Il siège en présence d'au moins deux adultes choisis parmi les enseignants, la direction et le conseil d'établissement qui supervisent. ». Est-ce que quelque chose doit être mis en place au sein du CET ? M. Amaudruz indique que le conseil des élèves siège en présence d'au moins deux adultes choisis parmi les enseignants et membre de la direction, par défaut membres du CET.</p> <p><b>Décision :</b> Suite à ces discussions, le règlement de VLT est préavisé à l'unanimité.</p>
10. Rétrospective des travaux et projets du CET nord et CET sud	
	<p><b>CET Nord</b>, présenté par Carole Milian-Chappuis :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation d'ancien élèves J&amp;S pour devenir moniteur</li> <li>- Participation des élèves au 4 km de Lausanne, depuis 2017</li> <li>- Journée à pied à l'école</li> <li>- Visite des restaurants scolaires <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Idée de faire les 4km à Bercher</li> <li>➤ Idée : prix du Cet lors des promotions de fin d'année</li> </ul> </li> </ul> <p><b>CET Sud</b>, présenté par la Présidente :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Journée à pied à l'école</li> <li>- Visite des restaurants scolaires</li> <li>- 2 délégués du conseil des élèves ont participé à la séance du 7.06.2018</li> <li>- Formation d'ancien élèves au J&amp;S pour devenir moniteurs avait été abordé. <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ La dernière séance du CET Sud s'est tenue le 27.09.2018</li> </ul> </li> </ul>
11. Futurs projets 2022 et propositions	
	<p><u>Propositions de futurs projets pour 2022 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation J&amp;S des anciens élèves en tant que moniteurs camps, début 2022</li> <li>- Visite des lieux d'accueil pour le repas de midi, durant l'année 2022 <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Organisation d'un groupe de 3-4 personnes</li> <li>➤ Visites des lieux d'accueil</li> </ul> </li> <li>- Journée à pied à l'école en septembre 2022 (journée nationale).</li> <li>- Rencontrer les délégués des classes – élèves</li> <li>- Participer à un événement régional : <b>Tour de Romandie</b>, le 28 avril 2022</li> <li>- Projet du collège des Trois-Sapins : mise en place d'un abri-vélos/ vélomoteurs pour les élèves. Ce projet peut être étudié pour être étendu aux autres établissements également, notamment Bercher qui accueille aussi des élèves en secondaire</li> <li>- Abri-bus</li> <li>- Place de parc pour personnes en situation de handicap</li> </ul>



**Camps de ski (formation J&S) :**

Est-ce que l'on souhaite maintenir ce projet pour 2021/2022, il sera mis en place dans les prochaines semaines.

**Décision** : vote favorable à l'unanimité.

Mme Milian-Chappuis, va prendre contact avec M. Lüthi afin qu'il présente aux membres du CET le coût et l'organisation de ce projet.

L'assemblée demande s'il y aurait également de l'intérêt pour le collège des Trois-Sapins ? M. Mettraux prend en charge ce point pour le collège et va se rapprocher de M. Lüthi pour éventuellement présenter quelque chose pour l'année scolaire 2022/2023.

**Visite des cantines scolaires :**

La Présidente propose de réitérer les visites des cantines scolaires du périmètre de l'ASIRE, par groupes de 3-4 personnes. Le but, étant de mesurer sur le terrain la qualité des prestations (restauration, qualité, infrastructure (micro-ondes en suffisances, etc) et quelles seraient les améliorations potentielles à remonter à l'ASIRE.

Messieurs Amaudruz et Viguet indiquent qu'à ce jour, il n'y a plus de problèmes. A l'époque, la situation était critique mais un changement de prestataire a été opéré et à ce jour, il est estimé que cela n'est plus nécessaire. En cas de manque en termes d'infrastructure, la direction discute directement avec la DIROP de l'ASIRE.

M. Farina apporte un complément d'information : il indique que les problématiques liées au repas ont été résolues. En revanche dans certains établissements, notamment à Assens, il y a des lacunes en termes de gestion de l'animation durant le temps de pause (prestations organisées par l'ASIRE). Les prestations sont payantes pour les parents, mais les informations sont mauvaises, tout comme la gestion et le cadre. Les concepts sont à revoir (animateur absent une fois sur deux, mauvaise communication, annulations au dernier moment, etc).

Mme Romano indique qu'à Thierrens cette problématique existe aussi. Plus de cantine. La salle de repas s'est transformée en salle de pique-nique. Les UAPE ainsi que les mamans de jour sont complètes. Quelle infrastructure est prévu pour Thierrens à court terme ?

M. Simon apporte une précision concernant les responsabilités des restaurants scolaires et autres lieux d'accueil à midi ainsi que le rôle et responsabilités des surveillants (*[courriers explicatifs en annexes 1 et 2 du PV](#)*).

M. Viguet indique que la problématique est généralisée depuis l'école à journée continue. Il est prévu que le cadre politique ouvre un poste d'éducateur pour soutenir les enseignants. Possibilité de sport FAC ? Cependant, le volume d'élèves est parfois insuffisant pour le financement des activités sports FAC.

➔ M. Amaudruz recentre le débat : la problématique n'est pas liée à la cantine elle-même, mais par la gestion de la pause de midi, à partir de la 5<sup>ème</sup> H.

La présidente propose de créer des groupes de travail pour sonder les besoins et les problématiques en lien avec les pauses de midi, pour les relayer au CET et ensuite à l'ASIRE pour trouver une solution. Ce sujet sera repris lors des prochaines séances du CET.

	<p>→ Le projet est ainsi renommé « Qualité de l'accueil de midi » et les pistes suivantes pourront être travaillées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Inviter le conseil des élèves pour sonder leur besoin</li> <li>- Recenser les besoins en fonction de l'âge des enfants</li> <li>- Proposer des idées d'activités/ occupations en fonction des tranches d'âge.</li> </ul> <p><b><u>Journée à pied à l'école en septembre 2022 (date nationale) :</u></b> Promotion mobilité douce (pieds, vélos, trottinette, bus scolaire).</p> <p><b><u>Décision</u></b> : vote à l'unanimité accepté.</p> <p><b><u>Rencontrer les délégués des classes – élèves</u></b> Aller à la rencontrer des élèves.</p> <p><b><u>Décision</u></b> : vote à l'unanimité accepté.</p> <p><b><u>Tour de Romandie 28.04.2022 :</u></b> Cet évènement est exceptionnel dans la région. Il a pour but de promouvoir la santé, la mobilité et la participation en famille. Le projet viserait à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Intégrer les enfants et leur famille dans un événement régional exceptionnel</li> <li>- Soutenir la promotion de notre région – appartenance à la vie locale ;</li> <li>- Soutenir la promotion de la santé et de la sécurité routière</li> <li>- Visibilité du CET</li> <li>- Cet événement se déroulera durant les vacances scolaires.</li> </ul> <p>L'évènement se déroulera le 28 avril 2022 – période de vacances de Pâques.</p> <p>M. Alain Flückiger présente le projet (<a href="#">annexe 3 : slides_TDR</a> ).</p> <p>M. Piscitello, indique que la plupart des parents partent durant les vacances. D'autant plus qu'il s'agit d'un jeudi et que les parents qui ne partent pas, seront certainement au travail.</p> <p>Mme Zumbrunnen et M. Piscitello demandent qui prendrait en charge les enfants qui s'impliqueraient dans la manifestation ? Une discussion s'ensuit et l'on conclut par le fait qu'il ne relève pas de la responsabilité du CET de prendre en charge ou de mettre en place un mode de garde.</p> <p>Mme Thévenaz indique que tous les parents ne partent pas forcément en vacances et que c'est intéressant de pouvoir faire vivre la région et soutenir l'évènement.</p> <p>M. Lehmann partage l'avis de Mme Thévenaz et indique l'importance d'un évènement comme celui-ci pour ancrer le sentiment d'appartenance à la région aux enfants et l'honorer au mieux.</p> <p>M. Amaudruz souligne que cet évènement pourrait être un moyen de levier pour promouvoir le vélo et les projets de parking à vélo etc.</p> <p>Mme Jacot-Descombes indique qu'il est important de communiquer la date au plus vite, afin que les parents puissent s'organiser au plus vite.</p>	
--	---	--

<p>M. Vermot indique que prévoir un projet dans le cadre scolaire nécessite du temps de préparation et regrette qu'il n'y ait pas eu une information plus en amont. Une implication de la part des enseignants sera bien entendu de mise, mais de quelle manière, c'est à voir au vu du temps à disposition d'ici l'évènement.</p> <p>La Présidente demande si au niveau des UAPE, une certaine implication serait envisageable ? M. Simon indique que cela serait difficilement envisageable car durant les vacances un accueil spécial et restreint est mis en place, les enfants sont des écoliers c'est pourquoi les différents projets doivent être initié au sein de l'école.</p> <p>M. Amaudruz indique également que cela représente une opportunité d'impliquer les élèves pour récolter des fonds en vue de leur camp de fin d'année, leur voyage avec vente de pâtisseries, etc. En effet, ces activités ont été mises à mal avec la période de pandémie et les caisses de classe sont vides.</p> <p><b>Décisions :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Une commission TDR est constituée avec les membres portés volontaires, comme suite : Vincent Mettraux, Jenifer Thévenaz, Delphine Jacot Descombes, Christine Trenez Magnin, Carole Milian Chapuis.</li> <li>➤ Le principe du concours avec trois prix (cycle 1, cycle 2 et cycle 3) a été validé</li> <li>➤ Les moyens de communication ont été validés :             <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Elaboration et impressions d'une affiche pour les enseignants/ classes, salle des maîtres (env. 206 classes) avant décembre 2021.</li> <li>2. Préparation et impression de flyers destiné aux parents d'élèves et aux élèves, distribution début 2022.</li> </ol> </li> <li>➤ Une enveloppe globale pour les prix du CET (concours) a été validée à la majorité (une abstention) : CHF 2'000.-. Les prix par cycle seront attribués comme suit : 1<sup>er</sup> prix CHF 300.-, 2<sup>ème</sup> prix CHF 200.-, 3<sup>ème</sup> prix CHF 100.-.</li> </ul> <p>La commission mise en place se réunira très rapidement pour l'élaboration d'une affiche destinée aux écoles afin que les enseignants puissent travailler sur les projets par cycle.</p>		
<p><b>12. Date des prochaines séances</b></p>		
	<p><b><u>Les prochaines séances du CET auront lieu le :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 08.02.2022 à 20h00</li> <li>- 24.05.2022 à 20h00</li> <li>- 20.09.2022 à 20h00</li> <li>- 22.11.2022 à 20h00</li> </ul> <p>En raison des séances politiques, se tenant principalement les lundis, lors de la dernière séance du CET l'assemblée avait proposé de déplacer les plénières du CET au mardi.</p> <p>Les lieux restent à définir et seront communiqué ultérieurement.</p>	

<b>13. Divers et propositions individuelles</b>	
	<p>M. Farina a reçu deux demandes de parents d'élèves :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Concerne le site Trois-Sapins : La bibliothèque ferme actuellement à 16h00. Certains enfants ont des activités extrascolaires à 17h00. Aucune solution n'est proposée aux élèves entre 16h00 et 17h00. Est-ce possible de prolonger l'horaire d'ouverture de la bibliothèque ?</li> <li>➤ M. Amaudruz indique que l'établissement est actuellement à la recherche d'un bibliothécaire. L'amplitude horaire est décidée par l'ASIRE afin de permettre aux enseignants de bénéficier de la bibliothèque durant les horaires des cours. En revanche, la salle d'étude est toujours ouverte et à disposition des élèves.</li> <li>2. Collège de Court-Champs : les parents se questionnent quant à l'infrastructure de la cour de récréation, pas très adaptée pour des élèves de 5<sup>ème</sup>. En effet, cette dernière est très austère et manque de possibilité de jeux. Est-il possible d'améliorer l'infrastructure de divertissement pour les élèves durant la récréation ?</li> </ol> <p>D'autre part, M. Corbaz évoque la problématique de l'accès au collège de Court-Champs car de nombreux parents se parquent sur les places réservées aux personnes en situation de handicap et l'accès au bus devient alors restreint pour les élèves se rendant en bus scolaire à l'époque, cela devient dangereux.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Il est indiqué que la direction de l'établissement est consciente de ces deux problématiques et travaille sur les questions.</li> </ul>
<b>14. TO DO LISTE pour la prochaine séance</b>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réflexion sur le quart représentant la société civile (point 7.a du PV), délai 21.01.2022..</li> <li>- Point 7c : Constitution du bureau du cet, délai 21.01.2022..</li> <li>- Point 11 : « Qualité de l'accueil de midi ».</li> </ul>

La séance est levée à 23h00

**Prochaine réunion fixée au 8 février 2022 à 20h00**

Distribution : CoDIR de l'ASIRE, Directeur administratif et tous les membres du CET

Pour le Conseil d'Etablissement de l'ASIRE



Christine Trenz Magnin  
Présidente



Sandra Jaccard  
Secrétaire